



Université Claude Bernard Lyon 1



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# Contrat quadriennal de développement 2007–2010



# Organisation du contrat

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
------------------------	----------

## **Axe 1- Promouvoir la réussite des étudiants et l'ouverture vers le monde socio-économique : une attractivité renforcée dans le cadre du PRES.....**

<b>1-1 Accroître l'effectif des étudiants diplômés et leur assurer une insertion professionnelle correspondant à leur qualification .....</b>	<b>6</b>
---	----------

<i>1-1-1 Favoriser la réussite des étudiants .....</i>	<i>6</i>
<i>1-1-2 Affirmer la professionnalisation de l'offre de formation.....</i>	<i>7</i>
<i>1-1-3 Renforcer le partenariat avec le monde socio-économique .....</i>	<i>9</i>
<i>1-1-4 Développer des outils performants de formation tout au long de la vie.....</i>	<i>10</i>

<b>1-2- Garantir une démarche qualité dans la mise en œuvre des formations .....</b>	<b>10</b>
--	-----------

<i>1-2-1 Etendre l'évaluation à toutes les formations de l'université et mesurer efficacement l'insertion professionnelle des diplômés .....</i>	<i>10</i>
<i>1-2-2 Généraliser la certification C2i et structurer une politique globale de l'enseignement des langues en liaison avec l' « Université de Lyon » .....</i>	<i>11</i>
<i>1-2-3 Promouvoir l'innovation pédagogique.....</i>	<i>11</i>

<b>1-3-Conforter le rôle social de l'université.....</b>	<b>11</b>
--	-----------

<i>1-3-1 Soutenir les bacheliers d'origine sociale modeste dans leur vie universitaire.....</i>	<i>11</i>
<i>1-3-2 Développer la médecine préventive en faveur des étudiants.....</i>	<i>11</i>
<i>1-3-3 Promouvoir par des activités culturelles sportives et citoyennes une réelle culture d'établissement.....</i>	<i>11</i>
<i>1-3-4 Intensifier la politique en faveur des étudiants handicapés .....</i>	<i>12</i>

<b>1-4-Accroître l'internationalisation des formations dans le cadre d'une politique affirmée de relations internationales en coordination avec le PRES.....</b>	<b>12</b>
--	-----------

<i>1.4.1 Améliorer la définition et la gestion d'une politique internationale de l'université .....</i>	<i>12</i>
<i>1.4.2 Développer l'offre de formation internationale .....</i>	<i>12</i>
<i>1.4.3 Diplômer un plus grand nombre d'étudiants étrangers .....</i>	<i>12</i>
<i>1.4.4 Augmenter la mobilité sortante.....</i>	<i>13</i>

## **Axe 2- Faire de Lyon un pôle de recherche cohérent et visible : une stratégie en lien avec le PRES .....**

<b>2-1-En tirant profit de ses forces en recherche en complémentarité et synergie avec les partenaires locaux.....</b>	<b>13</b>
--	-----------

<i>2-1-1 Par une identité scientifique affirmée autour de trois thématiques prioritaires.....</i>	<i>13</i>
<i>2-1-2 Par un renforcement des partenariats avec ses interlocuteurs scientifiques les plus pertinents ...</i>	<i>15</i>

<b>2-2-En améliorant son attractivité par un renforcement de sa dimension internationale .....</b>	<b>15</b>
--	-----------

<b>2-3-En diffusant les apports de l'activité scientifique en terme de publications, transfert technologique et image de la science dans la société.....</b>	<b>16</b>
<i>2-3-1 Par une politique dynamique visant à améliorer la production scientifique.....</i>	<i>16</i>
<i>2-3-2 Par une politique de site mutualisant les activités de valorisation.....</i>	<i>17</i>
<i>2-3-3 Par une diffusion de la culture scientifique et technique.....</i>	<i>18</i>
<b><u>Axe 3- Améliorer la qualité des services et le pilotage institutionnel : une nouvelle gouvernance dans un paysage restructuré.....</u></b>	<b>18</b>
<b>3-1-Adapter les structures de l'université à ses missions.....</b>	<b>18</b>
<b>3-2-Investir le nouveau levier d'une gouvernance revendiquée.....</b>	<b>19</b>
<b>3-3-Mener une politique active en termes de gestion des ressources.....</b>	<b>20</b>
<i>3-3-1 Améliorer la gestion des ressources humaines.....</i>	<i>20</i>
<i>3-3-2 Optimiser la gestion des ressources financières.....</i>	<i>21</i>
<i>3-3-3 Maîtriser le développement du patrimoine immobilier.....</i>	<i>21</i>
<b>3-4-Développer et mettre en valeur l'offre documentaire.....</b>	<b>22</b>

## ANNEXES

**-Annexe Indicateurs**

**-Annexes financières**

## Préambule

Le contrat 2007-2010 de l'université Claude Bernard Lyon 1 s'inscrit dans un contexte universitaire fortement évolutif marqué par la création du PRES de Lyon sous l'intitulé « Université de Lyon ».

Le précédent contrat quadriennal, en coïncidant avec la mise en place du LMD, a conduit à renforcer les collaborations déjà existantes avec les établissements du site Lyonnais, particulièrement avec l'ENS Lyon mais aussi avec l'Ecole centrale et l'INSA ainsi qu'avec les établissements de sciences humaines et sociales. Il a été l'occasion de rapprochements forts dans le domaine de la formation, continuant ainsi ce qui avait été initié dans le domaine de la recherche.

Le renforcement de cette dynamique, alliée aux exigences d'une compétition scientifique mondialisée à laquelle concourent les pôles de compétitivité du site de Lyon, conduisent l'université Claude Bernard-Lyon 1, au cours de cette nouvelle période contractuelle, à participer plus que jamais à la promotion du site universitaire de Lyon, avec la perspective de la refondation de l'« Université de Lyon ».

Cette dernière a été engagée avec la création du PRES « Université de Lyon » qui, sous la forme d'un EPCS, réunit six membres fondateurs (qui seront prochainement rejoints par l'INSA de Lyon) tous accrédités à délivrer le doctorat. Ainsi autour de l'université Lyon 1, se retrouvent les deux ENS, les deux autres universités du site ainsi que l'Ecole Centrale de Lyon. Ces établissements déjà proches par le fonctionnement de leurs laboratoires se retrouvent pour décider de manière collective de la gestion des écoles doctorales, de la collation du doctorat, de la signature des publications scientifiques sous le label unique d'université de Lyon mais aussi du transfert dans le PRES de masters de haut niveau ainsi que de la définition de la politique internationale du site, (définition des pays cibles, mobilité entrante et sortante des enseignants et des étudiants etc...), y compris dans sa dimension de recrutement du corps enseignant. L'université Lyon 1 sera, également, tout particulièrement engagée dans deux autres missions du PRES que sont la mise en place et la gestion des équipements partagés et le suivi de la stratégie des réseaux de recherche.

Ce positionnement fort ne contredit pas, par ailleurs, la volonté de l'établissement de continuer à promouvoir et à enrichir les qualités qui sont les siennes.

Seule université à dominante scientifique et santé de l'académie de Lyon, elle entend, forte de cette particularité, jouer un rôle moteur dans le développement du PRES en partenariat étroit avec les établissements du site et principalement l'ENS Lyon et l'Ecole Centrale mais aussi avec l'INSA. La création de l'Université de Lyon constitue également pour elle, une opportunité pour renforcer les liens avec les champs des sciences humaines et sociales au moment où le développement des sciences ne peut se faire sans qu'une réflexion d'éthique ne soit menée à leur sujet et qu'une meilleure connaissance de leurs implications ne soit diffusée dans la société toute entière.

A l'inverse de beaucoup d'universités de même typologie, elle est parvenue à augmenter ses effectifs étudiants même si elle accuse une légère diminution de ses inscrits en sciences qui demeure pourtant inférieure à celle des universités de même typologie. L'université conduit plus largement que d'autres établissements, ses étudiants (29 000 à la rentrée 2005-2006), à l'obtention d'un diplôme ; le taux de progression du nombre de diplômés en témoigne depuis 2001 en évoluant de +3,5 % et de + 18 % pour les diplômés des filières professionnelles. Cette tendance sera confortée au cours de la présente période contractuelle, même si déjà plus de 70% des étudiants de l'université sont engagés dans les filières professionnalisantes : santé, licences et masters professionnels, formations d'ingénieurs et d'IUT. L'intégration de l'IUFM de l'académie de Lyon à l'université constituera un atout pour l'université afin de renforcer cette double orientation : professionnalisation et diffusion de la culture scientifique.

Dans le domaine de la recherche, la concentration par l'UCBL de 40% des enseignants-chercheurs de l'académie et la densité de ses liens avec les organismes de recherche (70% des équipes sont liées à un organisme et 76% des EC de l'université exercent leur activité de recherche dans des unités labellisées) traduisent un potentiel scientifique de premier plan, servi par les caractéristiques de sa région d'implantation. Actrice du réseau thématique de recherche avancée infectiologie et de trois

RTRS/CTRS (sur les thèmes du cancer, du handicap neurologique et de la transplantation) très liée aux axes de développement industriels et économiques locaux et nationaux au travers des pôles de compétitivité (projet mondial « Lyon Biopôle » dans le domaine de la virologie) l'université est également impliquée dans le Cancéropôle et se trouve être aussi partie prenante de 4 IFR et du Pôle Envirhonalp.

Cette excellence ne s'accompagne toutefois pas de la politique internationale performante qu'il serait légitime d'attendre de la part d'une université de cette qualité.

La période 2007-2010 sera ainsi l'occasion pour l'UCBL de confirmer son excellence, de conforter la place de premier plan qu'elle occupe dans l'académie de Lyon et le rôle majeur qu'elle joue au sein d'une région détenant le premier potentiel scientifique et technique après l'île de France, mais également de renforcer sa visibilité au niveau international. Les priorités de développement en recherche seront menées en partenariat avec les membres fondateurs du PRES mais aussi les membres à venir y compris les Hospices civils de Lyon, et intégreront les dynamiques créées par la mise en œuvre des pôles de compétitivité mondiaux, des RTRA ainsi que des CTRS/RTRS.

En formation, outre la volonté politique de renforcer les possibilités d'insertion professionnelle pour les licenciés, l'université manifeste celle de développer, en collaboration avec ses partenaires, des formations de masters de haut niveau dans le cadre de l'Université de Lyon.

Parallèlement, la mise en œuvre d'une stratégie plus affirmée et plus rigoureuse en termes de relations internationales lui permettra de mettre en valeur sa spécificité gage d'une meilleure visibilité au-delà des frontières et, par conséquent, d'une attractivité et d'une reconnaissance accrues.

Dans cette perspective, elle renforcera son pilotage central pour répondre aux exigences de la LOLF, et notamment sa démarche d'auto-évaluation dont l'IGAENR a souligné la qualité mais aussi les marges de progrès existantes. L'objectif est de parvenir en fin de contrat à une évaluation externe.

Dans cette même perspective, l'université, qui s'est déjà engagée dans des expérimentations destinées à introduire plus de souplesse dans sa gestion, expérimentera lors des prochaines années la globalisation du budget alloué à ses activités de recherche comme outil d'une plus grande autonomie. Le projet de loi sur l'autonomie en préparation devrait la conforter dans cette démarche.

Tels sont les enjeux de l'université Claude Bernard Lyon 1 qui seront développés dans le présent contrat autour de trois axes majeurs :

- Promouvoir la réussite des étudiants et l'ouverture vers le monde socio-économique : une attractivité renforcée dans le cadre du PRES ;
- Faire de Lyon un pôle de recherche cohérent et visible dans le cadre du PRES ;
- Améliorer la qualité des services et le pilotage institutionnel : une nouvelle gouvernance dans un paysage restructuré.

## **Axe 1- Promouvoir la réussite des étudiants et l'ouverture vers le monde socio-économique : une attractivité renforcée dans le cadre du PRES**

Pour la période 2007-2010, l'offre de formation de l'université présente une double particularité: elle est partie prenante du LMD 2 ce qui se traduit par une meilleure lisibilité et elle s'intègre dans la dynamique résultant de la création du PRES « Université de Lyon ». Cette double spécificité induit les conséquences suivantes :

- un resserrement de l'offre,
- une meilleure lisibilité des intitulés,
- un approfondissement des complémentarités avec les établissements du site,
- une structuration des co-habilitations autour des spécialités.

**-Au niveau licence**, l'offre est resserrée autour de trois domaines, deux domaines « Sciences, Technologie, Santé » et « STAPS », assortis respectivement de 11 et 4 mentions relevant du champ spécifique de l'UCBL, et un domaine « Droit, économie, gestion » (avec une seule mention) en cohabilitation avec Lyon 2.

**-Au niveau master**, l'offre s'articule également autour de trois domaines:

Le domaine « Sciences, Technologies, Santé » qui couvre le champ scientifique spécifique à l'UCBL est assorti d'une vingtaine de mentions et implique de nombreux établissements partenaires.

Les deux autres domaines traduisent la volonté, facilitée par la création du PRES, de développer les collaborations avec des établissements du site orientés vers les sciences humaines et sociales, l'histoire des sciences et les activités du domaine tertiaire. Il s'agit des domaines « Sciences Humaines et Sociales » et « Droit, Economie, Gestion », avec cinq mentions, dont deux portées par l'UCBL.

**-Au niveau doctoral** la campagne 2007 d'accréditation des écoles doctorales s'est inscrite dans un nouveau paysage avec la mise en œuvre de la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche et de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Afin de garantir une formation de très grande qualité, les orientations retenues pour conduire la procédure d'accréditation ont visé à favoriser la mise en place de pôles forts de recherche.

Les écoles doctorales ont ainsi été encouragées à centrer leurs activités sur les champs disciplinaires qui correspondent à leurs forces scientifiques reconnues. Dans les champs disciplinaires dont la masse critique est plus faible, une dynamique de coopération entre les établissements - et la mise en place d'accréditations conjointes et/ou d'associations - a pu être jugée plus pertinente et susceptible de permettre une formation des doctorants de plus haut niveau. Un travail très important a été accompli dans le domaine des sciences de la vie et sera suivi dans les deux ans qui viennent pour l'informatique.

Sur la base des résultats de la campagne 2007, l'université Lyon 1 est habilitée - dans le cadre des douze écoles doctorales co-accréditées pour lesquelles elle intervient en tant qu'un des établissements porteurs - à organiser la formation doctorale et à délivrer le doctorat dans les champs disciplinaires couverts par l'accréditation de ces écoles doctorales.

Il s'agit des écoles doctorales suivantes :

- ED 52 « Physique et astrophysique de Lyon » (PHAST) *qui intègre désormais les physiciens de l'université de Savoie, Chambéry devenant ainsi l'un des établissements porteurs de cette ED dans le cadre d'une accréditation conjointe (Lyon 1/ENS Lyon/Chambéry)*;
- ED 205 « Ecole doctorale interdisciplinaire Sciences-Santé » (EDISS) ;
- ED 206 « Ecole doctorale de chimie (chimie, procédés, environnement) » ;
- ED 335 « Informatique et information pour la société » (*accréditée pour une durée de 2 ans, ses contours devront être définis de façon plus précise et sa cohérence renforcée ; le rapprochement avec l'ED 336 n'a pas été effectué*) ;
- ED 336 « Mathématiques et informatique fondamentale » (MATHIF) ;
- ED 340 « Biologie moléculaire, intégrative et cellulaire » (BMIC) ;
- ED 341 « Evolution, écosystèmes, microbiologie, modélisation » (E2M2) ;
- ED en création « Neurosciences et cognition » (NSCo) (*le projet de cette nouvelle ED a été accueilli favorablement. Sa mise en place a entraîné la redéfinition du périmètre de l'ED 340 et la disparition de l'ED 343 « Ecole doctorale des sciences cognitives*) ;

- ED « Sciences économiques et de gestion », une des six écoles doctorales mises en place dans le cadre de la recomposition des études doctorales en sciences humaines et sociales sur le site lyonnais. Créée en liaison avec la restructuration des études doctorales organisées par l'université de Saint-Etienne qui en devient un des établissements porteurs, les établissements intervenant dans l'accréditation conjointe étant : Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, l'ENS LSH et Saint-Etienne. L'Ecole de management de Lyon sera établissement associé;
- ED 160 « Electronique, électrotechnique, automatique » (EEA) ;
- ED 34 « Ecole doctorale Matériaux de Lyon » ;
- ED 162 « MEGA de Lyon (mécanique, énergétique, génie civil, acoustique) » L'intervention de Lyon 1 dans les formations doctorales proposées par ces trois dernières écoles doctorales ainsi que par l'ED 340 prolonge les coopérations antérieures dans les champs disciplinaires couverts par ces ED entre Lyon 1, l'Ecole centrale de Lyon, l'ENS Lyon et L'INSA Lyon.

La création du PRES « Université de Lyon » ne peut que renforcer la dynamique de coopération déjà à l'œuvre sur le site lyonnais et favoriser la structuration de pôles forts de recherche.

Dans ce cadre favorable, l'université Lyon 1 apportera sa contribution afin de garantir aux doctorants une formation de haut niveau et une préparation efficace de leur future insertion professionnelle.

### **1-1 Accroître l'effectif des étudiants diplômés et leur assurer une insertion professionnelle correspondant à leur qualification**

Une politique d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants constitue un réel vecteur d'égalité des chances et s'inscrit pleinement dans les missions essentielles que l'université se doit de développer. Par l'information qu'elle apporte sur les filières et les disciplines et par les relations qu'elle développe avec le monde économique, cette politique donne tout son sens aux formations dispensées.

Dans cet esprit l'université est invitée à privilégier, dès à présent, la mise en œuvre de l'orientation active et l'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants.

Plus particulièrement, l'UCBL entend réagir au désintérêt croissant des bacheliers scientifiques pour l'université en mettant en place un plan d'action dont les grandes lignes sont développées ci-après.

#### **1-1-1-Favoriser la réussite des étudiants**

- **En développant l'information sur les filières universitaires scientifiques et leurs débouchés**

L'UCBL s'attachera à sensibiliser les lycéens aux enseignements des sciences à l'université en s'appuyant sur :

- **le développement de la cellule lycée** : rattachée au service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SOIE), elle travaillera en collaboration étroite avec les instances (CEVU), les services et les responsables de filières de formation. Elle agira selon deux axes :
  - sensibiliser les responsables de l'enseignement secondaire, y compris les enseignants à l'enseignement des sciences à l'université ;
  - sensibiliser les familles, y compris les plus éloignées de l'enseignement supérieur, à la réalité scientifique en organisant des rencontres à l'université ;

- **l'organisation de modules expérimentaux** en partenariat avec des établissements d'enseignement secondaire de la région Rhône-Alpes. Il s'agira de faire découvrir aux lycéens et lycéennes l'intérêt et les applications des formations scientifiques sur la base de travaux expérimentaux.

- **En aidant les étudiants dans leur orientation**

**Les primo entrants** : Dès le premier semestre, un effort tout particulier sera fait en direction des étudiants « primo-entrants » afin de détecter d'éventuelles difficultés et d'améliorer leur intégration à l'université.

**Les étudiants en cours de licence** seront suivis par des enseignants référents. Des modules leur permettant de préciser leur projet professionnel seront développés dans les filières qui n'en

comportent pas encore. De plus, la mise en place d'UE d'ouverture vers le monde socio professionnel facilitera la connaissance du monde de l'entreprise dans les parcours L2 et L3 des licences généralistes ; l'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

- **En renforçant les mesures d'accompagnement et de soutien**

Il s'agira de :

**Renforcer le tutorat** : déjà mis en place pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licences générales, il sera ouvert à l'ensemble des filières y compris en santé et en STAPS en s'appuyant notamment sur les TICE (cf ci-après §TICE). L'objectif en Santé est de doubler le nombre d'étudiants tutorés et prioritairement ceux issus des familles modestes. Le tutorat sera également accessible aux bacheliers technologiques inscrits en IUT mais aussi aux sportifs de haut niveau ou aux étudiants en situation de handicap temporaire. Pour assurer le succès de cette opération, l'université prendra un soin particulier au recrutement des futurs tuteurs, à leur formation et à leur gestion administrative.

**Faciliter la réorientation des étudiants issus des filières santé** : Ces étudiants en situation d'échec pourront intégrer un parcours de licence adapté.

**Améliorer le suivi et l'accompagnement pédagogique des étudiants salariés et des sportifs de haut niveau** par la mise en place de « cours-TD » à horaire décalé ou d'expériences pédagogiques à horaires aménagés.

**Adapter les études aux étudiants présentant un handicap** : Un effort particulier est prévu pour les étudiants en situation de handicap moteur, sensoriel ou psychique s'appuyant sur l'utilisation des TICE, la mise à disposition de traductions en Braille, de tutorats spécifiques, d'aménagements particuliers des locaux et de cours adaptés d'activités physiques. La politique menée en faveur des étudiants handicapés s'appuiera sur la charte en cours de signature entre la CPU et le ministère chargé de l'enseignement supérieur (cf également § 1-3-4).

### **1-1-2-Affirmer la professionnalisation de l'offre de formation**

Ainsi que le recommande l'IGAENR dans son rapport de juillet 2006, l'université confortera sa dimension professionnalisante. Elle s'attachera tout particulièrement à développer les actions suivantes :

- **Aménager des passerelles entre formations généralistes et professionnalisées**

L'intégration des **licences professionnelles** dans le LMD facilitera l'accès encore insuffisant, en licences « pro », des étudiants issus des licences généralistes par la création au niveau L2 de modules de professionnalisation. Une information sur la spécificité de la licence professionnelle et sur ses débouchés, de même que sur les possibilités de reprise d'études après quelques années de pratique professionnelle sera lancée en direction des étudiants.

Afin d'être en mesure d'évaluer l'impact des mesures prises, l'université mettra en place des indicateurs adaptés.

L'**expérience PETRA**, conçue pour assurer la cohérence et renforcer la lisibilité des formations technologiques d'un même secteur, ne sera pas maintenue dans sa structure de département, mais les objectifs initiaux seront poursuivis dans le cadre plus limité des IUT A et B et des formations d'ingénieurs. Des indicateurs de suivi du projet seront élaborés.

- **Transposer certaines méthodes pédagogiques utilisées en FC à la FI**

La nécessité d'intégrer à l'université un public de plus en plus hétérogène a conduit les équipes pédagogiques à transposer à la formation initiale certaines méthodes pédagogiques utilisées en formation continue telles que la gestion de projets et la formation par l'action. Le Service Universitaire de Pédagogie (en relation avec le service de la Formation Continue) proposera des formations sur ces thématiques et accompagnera les enseignants-chercheurs dans l'évolution de leurs méthodes pédagogiques.



- **Favoriser l'élaboration du projet personnel et professionnel de l'étudiant**

En liaison avec le CEVU, de nouvelles actions seront intégrées aux différentes UE de projet personnel et professionnel, qui pourront évoluer sur la durée du contrat en fonction des résultats mesurés sur leur efficacité. Ce type d'UE se retrouvera à chacun des niveaux de formation : licence et master.

- **Mettre en œuvre une démarche de pré-professionnalisation et réussir l'intégration de l'IUFM**

La démarche de sensibilisation des étudiants au métier d'enseignant s'inscrit plus fortement encore dans le cadre **l'intégration**, le 1<sup>er</sup> juillet 2007, **de l'IUFM de l'académie de Lyon à l'UCBL**, puisque cette nouvelle configuration attribuée à l'université, une mission nouvelle. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école qui prévoit, d'une part, la rénovation de la formation des enseignants par le biais d'un nouveau cahier des charges et, d'autre part, l'intégration des IUFM à l'université implique en effet une nouvelle définition d'une formation professionnelle plus cohérente et intégrée, articulée à la recherche universitaire et basée sur l'alternance, en garantissant ainsi la qualité.

C'est dans cette perspective que l'IUFM a récemment remis son nouveau plan de formation. Celui-ci, tout en s'inscrivant dans la continuité de la précédente période quadriennale, poursuivra dans la voie de l'innovation en développant une politique de formation dynamique caractérisée, notamment, par les actions suivantes :

**-l'ouverture des voies d'accès au métier d'enseignant** : le dispositif original mis en place par l'IUFM de l'académie de Lyon lors de la précédente période contractuelle et qui met l'accent sur l'aide à la reconversion professionnelle à destination des personnes sans emploi ou du secteur privé sera poursuivi. Ce dispositif, obtient de très bons résultats et s'insère dans une politique globale d'établissement qui vise la diversification des publics formés ;

**-une formation professionnelle conçue sur le principe de l'alternance** : le développement des formations de deuxième année dans les différents centres de l'institut contribuera à dynamiser le principe de l'alternance de la formation des stagiaires. Dans cette perspective, l'expérience des visites formatives associant un formateur et des stagiaires, ainsi que le dispositif de formation par et à la documentation seront consolidés ;

**-un renforcement de la continuité entre la formation initiale et la formation continue** : Les initiatives qui doivent contribuer à mettre en place, en partenariat avec les autorités académiques, une formation permanente des enseignants seront encouragées (développement d'une formation impliquant ensemble les stagiaires de la formation initiale et de la formation continue pour un projet commun auprès des élèves ; mise en synergie des stages de formation continue et des temps de formation initiale...);

**-une politique de formation évaluée** : l'IUFM mènera une politique d'auto évaluation en cohérence avec celle de l'université. Les résultats de cette auto-évaluation permettront de prendre en compte, durant la période contractuelle, les ajustements que nécessitera la mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres ;

**-un renforcement de l'articulation entre recherche et formation** : la collaboration avec les laboratoires universitaires travaillant sur les questions éducatives sera confortée. Elle contribuera à initier les futurs maîtres à la recherche scientifique, à ses résultats et à ses applications dans l'enseignement et parallèlement à irriguer les pratiques pédagogiques par l'évolution des connaissances ;

**-un enrichissement de la formation des formateurs** par l'expérience des ateliers de « controverses professionnelles » qui permettent, autour de problèmes identifiés, de confronter les approches des experts en matière de formation, favorisant ainsi le travail en équipe, sera développé.

Parallèlement, l'université construira l'intégration en prenant en compte les besoins de l'IUFM en matière de formation, de formation continue, de recherche, de documentation et de gouvernance.

Elle développera les coopérations indispensables avec les autres établissements de l'académie dans les domaines de la formation et de la recherche intéressant l'IUFM ; en particulier, les établissements engageront une réflexion sur la traduction en ECTS de certains éléments de formation des futurs enseignants.

- **Réorganiser les formations d'ingénieurs** : Dans le cadre de la restructuration de ses formations professionnalisantes, l'université souhaite développer l'offre de formation d'ingénieurs. Un projet d'Ecole Polytechnique Universitaire est en cours d'étude afin de regrouper les formations actuelles de l'ISTIL (Institut des Sciences et des Techniques de Lyon) et de nouvelles spécialités d'ingénieurs. Une attention particulière sera apportée à la différenciation entre le diplôme d'ingénieur et le diplôme national de master.

- **Préparer l'insertion professionnelle et suivre le devenir des docteurs** : Conformément aux missions des écoles doctorales, l'UCBL continuera à développer les dispositifs d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs et les outils de suivi de leur devenir, dans le cadre du collège doctoral dit « international » du PRES qui poursuit les activités du collège doctoral mis en place à l'initiative de l'université Lyon1, il y a sept ans.

### **1-1-3-Renforcer le partenariat avec le monde socio-économique**

Afin de faciliter l'insertion professionnelle de ses étudiants diplômés, l'université développera leur connaissance du monde du travail. En parallèle, elle sensibilisera le monde des entreprises aux atouts que constituent les formations universitaires.

- **Faire participer le monde socio-économique à la définition des formations**

L'UCBL qui a déjà mis en place plusieurs dispositifs de collaboration avec les milieux professionnels associera davantage ces derniers à l'élaboration et au suivi de **l'offre de formation en alternance** et la fera mieux connaître aux employeurs potentiels. Une communication sera menée avec les organismes consulaires, professionnels et interprofessionnels. Des conseils de perfectionnement paritaires (université/professionnels) seront organisés de façon systématique pour le pilotage des formations en alternance.

- **Développer la politique des stages et la formation par alternance**

Le nombre de propositions **de stages** sera augmenté. Un livret des stages sera publié et accessible sur le site internet de l'établissement dans le respect de la charte des stages récemment édictée.

L'accent sera mis sur **le développement de l'alternance** sous la forme de **l'apprentissage et du contrat de professionnalisation**: L'université qui dispose déjà d'une trentaine de diplômes ouverts par la voie de l'apprentissage s'attachera à « maîtriser la qualité » de ces formations. Un travail sera entrepris sur les rythmes de formation et les séquences pédagogiques.

Une cellule d'accompagnement de l'alternance sera créée pour soutenir les équipes pédagogiques et aider à l'intégration des publics de l'alternance dans l'université (mise en place de séminaires trimestriels sur le sujet).

Dans un souci de plus grande efficacité, l'université travaille en liaison avec le CFA interprofessionnel FORMASUP et les CFA des branches chimie et métallurgie, de manière à favoriser la mise en place d'une démarche qualité en matière de formation par l'apprentissage.

- **Organiser des rencontres**

Des **forums université-entreprise** favoriseront la rencontre des étudiants et enseignants avec des responsables d'entreprises et des professionnels du recrutement. Les étudiants seront invités à participer à l'organisation et à la réalisation des manifestations, dans le cadre de l'UE « engagement étudiant » ou de leur cursus. La filiale EZUS –Lyon 1 sera associée aux forums.

Des étudiants de niveau bac+4 et bac +5 récemment diplômés participeront à une **journée « jeunes diplômés »** pour faire partager leur expérience auprès des étudiants en formation.

### **1-1-4-Développer des outils performants de formation tout au long de la vie**

Le contrat 2007-2010 sera l'occasion pour l'UCBL de poursuivre son action dans le domaine de la formation continue.

En ce qui concerne la prise en compte des différents publics de la formation continue (DIF, CIF, salariés, demandeurs d'emploi, ...), l'université a engagé une réflexion sur ce thème pour le secteur sciences et technologies, ce qui implique un système d'enseignement modulaire et des horaires aménagés pour les salariés.

La **formation médicale continue** qui fait partie des missions du service commun de formation continue (FOCAL) est gérée au sein de son antenne santé. L'évaluation des pratiques professionnelles étant devenue une obligation légale pour les médecins salariés et libéraux, l'université s'impliquera dans ce dispositif.

L'université favorisera également **le développement de la VAE** et agira pour que cette procédure soit intégrée à terme dans le PRES de Lyon.

### **1-2- Garantir une démarche qualité dans la mise en œuvre des formations**

L'UCBL s'engage vers une démarche qualité dans la mise en œuvre des formations : elle étendra l'évaluation à toutes les formations avec la participation des étudiants et mesurera l'insertion professionnelle des diplômés.

#### **1-2-1-Étendre l'évaluation à toutes les formations de l'université et mesurer efficacement l'insertion professionnelle des diplômés**

- Dans le cadre de la démarche qualité, l'université s'engage à intensifier **l'évaluation formative** des unités d'enseignement et des filières -incluant les filières de santé- commencée en 2005-2006 dans le contexte du système LMD. Elle s'effectuera sous la responsabilité du Service Universitaire de Pédagogie (SUP).

Dans ce cadre, l'université s'engage à **inventorier et fédérer** toutes les actions d'évaluation qui se déroulent au sein de l'établissement. Elle pourra s'appuyer sur le développement des systèmes de communication associés à l'environnement numérique de travail. Chaque opération d'évaluation donnera lieu à une fiche bilan. Les procédures mises en place seront élaborées par le CEVU (commission d'évaluation) en concertation avec les composantes. Elles permettront d'avoir une lisibilité et une coordination pour toutes les opérations d'évaluation de l'établissement.

Une évaluation de l'impact des outils technologiques sur les apprentissages sera progressivement mise en place au cours du contrat.

Les résultats contribueront à améliorer les pratiques pédagogiques ; CEVU et CA seront informés des conclusions de cette évaluation.

- **La mesure de l'insertion professionnelle des diplômés**

L'UCBL s'engage à mesurer l'insertion professionnelle de ses diplômés dans 100% de ses filières de master au cours de la présente période contractuelle (2007-2010). Elle s'appuiera pour cela sur la « **cellule statistique et pilotage** » qui travaillera en étroite collaboration avec le service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SOIE), via son « annuaire des anciens » et les enseignants chercheurs.

L'objectif est double: mesurer successivement après 18 mois, puis après 36 mois, la réalité et la qualité de l'insertion en termes de plus value apportée par le doctorat.

En ce qui concerne les étudiants titulaires d'une licence, une étude de suivi des cohortes sera lancée au cours du quadriennal afin de mieux connaître cette population d'étudiants et, le cas échéant, de mettre en place des adaptations pédagogiques appropriées.

Enfin des enquêtes spécifiques, menées par l'ensemble des SCUIO de la région Rhône Alpes concerneront les étudiants qui abandonnent l'université sans diplôme.

### **1-2-2- Généraliser la certification C2i et structurer une politique globale de l'enseignement des langues en liaison avec l'« Université de Lyon »**

L'université mettra en place, dans le courant de l'année 2007-2008, la certification C2i. Elle l'étendra au secteur santé à la rentrée 2008.

Pour assurer aux étudiants un niveau de compétence en langues, notamment en anglais, l'accès à l'autoformation sera développé, en liaison avec les universités du site, pour délivrer une certification au niveau européen B2.

### **1-2-3-Promouvoir l'innovation pédagogique**

- **Par l'usage des TICE** pour favoriser l'autonomie de l'étudiant avec l'appui de la plateforme SPIRAL. La plateforme évoluera afin de répondre plus efficacement aux nouveaux usages des étudiants et des enseignants-chercheurs. L'accompagnement des enseignants-chercheurs sera renforcé pour permettre une évolution rapide de leurs méthodes pédagogiques via l'utilisation des TICE en complément du présentiel. Des ressources multimédia seront élaborées via un appel à projets annuel qui s'inscrit dans une logique d'identification de l'existant et de mutualisation dans le cadre des UNT.

- **Par le renforcement des enseignements pratiques dans les disciplines expérimentales.** Il s'agit d'adapter les pratiques pédagogiques aux évolutions des connaissances et des techniques, mais aussi de familiariser les étudiants avec des équipements dont ils disposeront dans le cadre de leur activité professionnelle.

### **1-3-Conforter le rôle social de l'université**

L'UCBL qui a développé une forte culture d'établissement lors de la précédente période contractuelle se fixe pour objectif de renforcer et d'intensifier cette synergie entre tous les usagers de l'université.

#### **1.3.1 - Soutenir les bacheliers d'origine sociale modeste dans leur vie universitaire**

Parallèlement aux actions décrites plus haut (cf § 1-1-1) la mise en place d'un soutien personnalisé pendant les études sera renforcée par la création « d'un job center ». Il recensera et centralisera les emplois que l'université peut offrir aux étudiants.

A l'intention des étudiants ne disposant pas de conditions de travail satisfaisantes, les amplitudes horaires des espaces de travail seront accrues, le nombre et la qualité des outils pédagogiques disponibles, livres ou documents informatiques seront augmentés.

#### **1.3.2 - Développer la médecine préventive en faveur des étudiants**

**Les actions de prévention** seront renforcées, en particulier sur les comportements à risque : les campagnes se déroulent sur trois phases complémentaires (campagnes collectives, consultations individuelles, manifestations).

**Un soutien psychologique** sera apporté aux étudiants en difficulté : augmentation des plages de temps pour l'écoute psychologique, organisation de séances de groupe, sensibilisation du personnel de l'université.

#### **1.3.3- Promouvoir par des activités culturelles sportives et citoyennes une réelle culture d'établissement**

L'UCBL s'engage à développer ou mettre en œuvre les actions suivantes.

- **La promotion d'une vie associative et démocratique forte**, en mettant l'accent notamment sur :  
-le développement de l'agenda (guide pratique), du guide des associations étudiantes, de la journée des étudiants d'octobre, de l'organisation de la web radio, des cybercafés ;

- l'encouragement à la participation aux élections pour obtenir une augmentation du taux de participation significative (taux CA et CEVU : 18% ; cible : 22%) ;
- la reconnaissance de l'engagement étudiant par notamment l'UE « engagement étudiant » destinée aux étudiants élus des conseils ou très engagés dans la vie associative ou auteurs de projets d'intérêt pour la vie de l'établissement ;
- le maintien de deux vice-présidents étudiants.

- **Le développement d'une politique culturelle ambitieuse de soutien à la création**

L'université confortera l'action du service culturel existant en :

- développant le pôle pluridisciplinaire de création et de diffusion artistique (également ouvert au public extérieur) ;
- améliorant le fonctionnement des ateliers de pratique artistique (taux de participants : 1,28% ; cible : 1,6%) ;
- organisant des expositions et un concours annuel de nouvelles littéraires.

- **L'offre d'activités sportives individuelles et collectives pour tous les étudiants** (taux d'inscrits : 26,8% ; cible : 30%) sera renforcée par la mise en oeuvre d'opérations telles que :

- l'amélioration de l'information des étudiants sur l'organisation des activités du SUAPS ;
- le développement des animations sportives et artistiques en soirée ou en week-end pendant les interruptions de cours ;
- la création d'événements sportifs dans un cadre local, national ou international.

### **1-3-4- Intensifier la politique en faveur des étudiants handicapés**

L'objectif est de développer les activités de la mission handicap créée en 1994 en :

- améliorant l'accès aux collections physiques et virtuelles (ce qui concerne les bibliothèques) ;
- facilitant les déplacements (circulations intérieures, extérieures ce qui concerne le patrimoine). Pour réaliser cet objectif, l'université s'appuiera sur la charte du handicap actuellement en cours de signature entre la CPU et le ministère chargé de l'enseignement supérieur (cf également § 1-1-1).

## **1-4-Accroître l'internationalisation des formations dans le cadre d'une politique affirmée de relations internationales en coordination avec le PRES**

### **1.4.1-Améliorer la définition et la gestion d'une politique internationale de l'université**

S'appuyant sur une cellule des relations internationales renouvelée, l'accent sera mis sur la consolidation des collaborations existantes et la poursuite d'une logique de priorités dans la recherche des partenariats. Parallèlement, l'accueil des étudiants et des chercheurs et enseignants-chercheurs sera privilégié. La politique à l'international intègrera les caractéristiques propres à celle menée par l'IUFM.

### **1.4.2 -Développer l'offre de formation internationale**

Afin d'atteindre cet objectif, l'UCBL s'engage à :

- augmenter le nombre de diplômes conjoints ;
- faire évoluer certains masters en « Erasmus Mundus » ;
- développer les cotutelles de thèses (cf axe 2).

### **1.4.3- Diplômer un plus grand nombre d'étudiants étrangers**

- L'UCBL privilégiera **l'accueil au niveau master et doctorat** des étudiants étrangers et s'impliquera plus fortement dans l'accompagnement de ceux qui, très nombreux (environ 90%) arrivent hors programmes d'échanges, avec la création d'une cellule spécifique (sur deux sites Doua et Rockefeller) dont l'animation relèvera principalement des associations étudiantes de l'université.

Elle s'adressera aux étudiants étrangers avant leur arrivée, avec les universités étrangères partenaires et dès leur arrivée en les aidant dans leurs formalités administratives et en leur faisant découvrir la ville et sa culture.

Pour favoriser leur réussite, elle développera son offre de formation en FLE en liaison avec Lyon 2.

- Parallèlement, l'université **consolidera les collaborations** déjà existantes notamment dans le cadre de l'Arc transalpin initié en 2002 avec les universités de Genève, Lausanne et Turin.

Elle confortera ses échanges déjà en cours avec des pays émergents tels que la Chine (programme ARCUS-Chine piloté par l'UCBL) mais aussi le Brésil, qui constitue un nouveau partenaire.

Dans le domaine des études de santé, l'université poursuivra ses efforts destinés à maintenir une présence assez forte dans la plupart des pays du Moyen-Orient et d'attirer ainsi à l'UCBL un plus grand nombre d'étudiants en spécialisations médicales.

#### **1.4.4- Augmenter la mobilité sortante**

L'université s'engage à favoriser la mobilité de ses étudiants mais aussi de toutes les catégories de personnels.

Elle se donne pour objectifs d'assurer la mobilité d'un semestre pour au moins 50% des étudiants de master et d'un trimestre pour les étudiants du secteur santé. La future mise en place du LMD en santé devrait, en outre, favoriser la mobilité entrante ou sortante.

Parallèlement, des aides à la mobilité seront mises en place pour les personnels IATOSS : une formation aux langues aux systèmes culturels des principaux pays qui accueillent les étudiants de l'UCBL ainsi que des missions de courte durée leurs seront proposées.

En ce qui concerne les enseignants chercheurs ainsi que les internes et chefs de clinique se destinant à une carrière hospitalo-universitaire, des efforts seront faits en termes d'accompagnement à cette mobilité qui représente un apport important pour l'université en recherche comme en formation.

### **Axe 2- Faire de Lyon un pôle de recherche cohérent et visible : une stratégie en lien avec le PRES**

L'université Claude Bernard Lyon 1 s'est engagée dans un processus d'ouverture, que ce soit dans son agglomération, sa région, en France ou à l'étranger, avec l'ambition de figurer parmi les grands établissements d'enseignement supérieur. Elle réaffirme sa volonté de contribuer à ce qui constitue le fondement d'une université : l'interaction permanente entre formation supérieure et recherche. L'ensemble de son offre de formation a vocation à s'inscrire dans le processus de Bologne, avec des enseignants-chercheurs actifs en recherche et des chercheurs également impliqués dans l'enseignement. L'université participe activement à la construction de l'espace européen de la recherche et souhaite y jouer un rôle important.

L'université Claude Bernard se positionne, compte tenu de sa taille et de son potentiel de recherche comme un des piliers du PRES lyonnais. Elle se fixe, pour le présent contrat, une stratégie scientifique ambitieuse fondée sur des objectifs clairs et dont la mise en oeuvre repose sur une autonomie affirmée et investie ; cette stratégie scientifique est profondément ancrée dans une politique de site conçue comme le cadre pertinent et opératoire pour promouvoir l'excellence scientifique lyonnaise et conforter sa visibilité dans l'espace européen de la recherche en construction.

#### **2-1- En tirant profit de ses forces en recherche en complémentarité et synergie avec les partenaires locaux**

##### **2-1-1 Par une identité scientifique affirmée autour de trois thématiques prioritaires**

L'université affiche clairement des priorités scientifiques en privilégiant trois thématiques : Santé, Environnement et Matériaux.

Ce choix repose sur l'analyse des forces identifiées au sein de l'université et de ses partenaires, ainsi que du potentiel de recherches interdisciplinaires et de l'expérience acquise au cours du précédent contrat. D'autres éléments d'éclairage comme les initiatives de l'Etat et des collectivités territoriales (pôles de compétitivité, réseau thématique de recherches avancées ou RTRA, réseau/centre de

recherches et de soins ou RTRS/CTRS, schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, contrat de projet état région ou CPER), ainsi que les possibilités de synergies régionales (en particulier avec Grenoble), enrichissent cette analyse.

**Santé** : la structuration vers une plus grande visibilité sera poursuivie sur deux territoires. A Gerland, l'IFR et le RTRA "innovations en infectiologie" centré sur les infections virales humaines et animales, verront fléchés des moyens pour les unités concernées (jusqu'au site de Lyon-sud), avec une mobilisation durant les 4 années du contrat des unités situées ailleurs à Lyon, dans la perspective de constituer en partenariat avec l'Inserm et le CNRS un centre de recherche ou Pôle d'excellence sur les maladies infectieuses. A l'est de Lyon, la synergie recherche fondamentale-recherche clinique sera une priorité. Ainsi, l'IFR neurosciences de Lyon aidera à l'implantation de toutes les unités concernées sur un même site (neurocampus demandé au CPER), à l'élaboration d'un projet de structure de recherche mixte université, CNRS et Inserm. La politique interrégionale reposera sur la création du RTRS Neurodys avec Grenoble, St Etienne et Clermont-Ferrand. Le nouvel IFR "Lyon-est" permettrait l'organisation de la recherche dans 3 orientations : cancer avec l'élaboration d'un projet de structure de recherche mixte université, CNRS et Inserm, dans le contexte plus large de la création du RTRS "Synergie Lyon Cancer" et du cancéropole CLARA associant également des équipes lyonnaises hors du site est (Lyon-Sud); physiologie, plus particulièrement recherche cardiovasculaire autour de 3 unités; nutrition enfin (à inscrire dans une stratégie de site, incluant le site Sud et une stratégie interrégionale). Au-delà de ces structurations, il s'agira de développer des projets multidisciplinaires basés sur les compétences de la biologie fondamentale jusqu'à la recherche clinique. Toutes les disciplines du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES: université de Lyon) seront mobilisées pour initier des projets de recherche innovants en santé, y compris le développement de traitements. Enfin, l'augmentation des liens (qui pourrait être renforcée par la reconnaissance de la mixité des unités avec les établissements hospitaliers) avec les Hospices Civils de Lyon (en particulier le RTRS en transplantation Centaure), le Centre Léon Bérard, le Centre Hospitalier spécialisé et le Centre International de Recherche contre le Cancer s'inscrivent dans cette perspective.

**Environnement** : compréhension de systèmes environnementaux complexes (avec notamment des études interdisciplinaires telles que « environnement et génome », « environnement et santé », « remédiation » y compris la « bio remédiation », étude de la biodiversité (évolution et conservation) et métrologie de l'environnement seront développées en priorité. L'IFR « Ecologie, Génétique, Evolution », l'Institut des Sciences Analytiques et les équipes de recherche de catalyse, physique, sciences de la matière, de la terre et pour l'ingénieur sont impliqués. Ce projet s'inscrit dans une démarche régionale et représente une évolution multidisciplinaire (y compris la chimie par exemple) du site de la Doua; ainsi, dans le cadre du CPER, le déploiement de la Cité Lyonnaise de l'Environnement et de l'Analyse - CLEA - sera poursuivi.

**Matériaux** : l'université participera au développement de nanomatériaux, de matériaux multifonctionnels (organiques, inorganiques et polymères), de biomatériaux à travers une approche multi échelle et des projets interdisciplinaires impliquant à la fois la physique, la chimie, les sciences de l'ingénieur et les sciences du vivant. Cette recherche devra aller de l'étude de l'objet unique jusqu'à celle de structures organisées complexes formant un matériau, en déterminant et en induisant leurs propriétés d'usage.

Des trois priorités ainsi définies, la première concourt directement à l'un des deux domaines scientifiques reconnus comme prioritaires en France (sciences de la vie) et les deux autres y apportent des contributions originales. Les trois priorités sont en cohérence complète avec les pôles de compétitivité, notamment mondiaux ou à vocation mondiale, montrant ainsi l'intérêt de l'université pour développer une recherche en amont d'une recherche plus finalisée. Les relations avec la plupart des pôles de compétitivité du site (une dizaine) seront activées.

Par ailleurs, l'UCBL s'engage à recomposer et faire émerger certains domaines scientifiques. Conformément au contrat précédent, des regroupements ont été effectués en mathématiques, chimie, cardio-vasculaire, « santé et société », histoire et philosophie des sciences, sciences de l'information. Un effort analogue sera mené, dans le cadre de l'Université de Lyon, pour terminer la recomposition de l'informatique, et revoir le domaine du cerveau et des sciences cognitives. Une attention particulière sera portée à la détection, l'émergence et l'accompagnement de projets nouveaux, en mettant en place une politique d'établissement s'appuyant sur le budget global de la recherche (cf. infra). De même, les outils de la loi de programme sur la recherche de 2006 seront utilisés en s'appuyant sur les structures fédératives de recherche (institut de chimie de Lyon d'une part et

fédération Ampère d'autre part) pour élaborer des demandes de RTRA en chimie et en ingénierie en collaboration étroite avec nos partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'UCBL, et les établissements lyonnais, occupent déjà une place importante dans l'espace international de la recherche (cf. les résultats du 6° PCRDT). Un grand pas a été franchi à l'UCBL depuis ces dernières années en donnant à la filiale EZUS-Lyon 1 la mission d'assistance au montage de dossiers européens, et depuis 2005 à ceux de l'ANR. L'UCBL s'engage à intensifier encore sa capacité à obtenir des financements sur projets (7ème PCRD, ANR..).

La poursuite de la mobilisation interdisciplinaire et inter établissements (à l'échelle régionale) peut être illustrée par le projet de « communauté de la connaissance et de l'innovation » qui sera déposé auprès de l'institut européen des technologies. Il s'agit de convoquer l'ensemble des disciplines impliquées dans les 3 RTRA, les 3 C/RTRS et les 2 pôles de compétitivité mondiaux de Lyon et Grenoble sur la thématique des nanosciences pour la santé.

### ***2-1-2- Par un renforcement des partenariats avec ses interlocuteurs scientifiques les plus pertinents***

- L'université concrétisera l'intégration dans la recherche du PRES par le renforcement des unités en partenariat avec les autres établissements d'enseignement supérieur. En particulier dans le domaine des sciences de l'ingénieur, les 3 thématiques prioritaires y seront développées, de façon naturelle pour les matériaux, de façon proactive pour l'environnement (en lien avec l'énergie et les transports par exemple), et pour la santé (matériaux et santé, tribologie et peau, par exemple).

Une attention particulière sera portée à la reconfiguration de l'informatique à Lyon. Les actions interdisciplinaires mobilisent plusieurs établissements à travers des demandes de structures conjointes ("santé et société", "histoire et philosophie des sciences", "document et information"... ) et la participation de l'université à l'IEA de Lyon (membre du RTRA "réseaux d'IEA").

- L'université renforcera également sa collaboration avec les partenaires du milieu hospitalier : Hospices civils de Lyon, Centre Bérard.

- Elle développera, par ailleurs, une démarche partenariale concertée avec les organismes de recherche destinée principalement à favoriser des objectifs prioritaires communs : la plupart des unités de recherche de l'université sont mixtes avec un organisme de recherche. Il convient de définir, de généraliser et d'harmoniser un partenariat comportant une série d'actions communes dans l'ensemble des domaines et sujets en co-gestion (ressources humaines, hygiène-sécurité, gestion financière, gestion des contrats, formation, stratégie partagée d'adressage des publications..) qui seront consignées dans des conventions conclues entre l'UCBL et les ESPT qui feront partie intégrante du contrat quadriennal.

En outre, la mise en place du comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique offrira un lieu de concertation tripartite avec les EPST, en particulier l'Inserm.

### **2-2- En améliorant son attractivité par un renforcement de sa dimension internationale par**

- ***Le recrutement d'enseignants chercheurs et post-doctorants étrangers*** (objectif passer de 9% à 15% des emplois)

L'insertion de l'université dans l'espace mondial de la recherche sera également améliorée par le recrutement de collègues étrangers parmi ses enseignants chercheurs, ainsi que des post-doctorants ; un accroissement de 9 % (flux moyen des trois dernières années) à 15 % d'ici la fin du contrat, apparaît possible pour les enseignants-chercheurs. A cette fin, l'université publiera annuellement, dans les grands journaux scientifiques, ses emplois vacants et se donnera les moyens d'accompagner les postulants étrangers dans les formalités ; l'université utilisera dès que possible (au-delà de l'accueil comme « invité » qu'elle pratique déjà) les possibilités qui seront offertes pour cela.



- **La création de laboratoires binationaux**

Dans les 4 années du contrat, l'université envisage de créer deux laboratoires binationaux avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers, européens ou non. Ces laboratoires comporteront des projets communs, des réponses conjointes aux appels d'offre et des échanges d'étudiants et de chercheurs ou enseignant-chercheurs pour des séjours courts et longs. L'université poursuivra les discussions entamées sur des projets communs entre d'une part l'UMR « Rétrovirus et pathologie comparée » et un laboratoire de Pittsburgh (Pennsylvanie) et d'autre part l'UMR « Camille Jordan » et un laboratoire de l'Université d'Etat de Moscou.

- **La création de chaires internationales**

- **L'aide aux cotutelles de thèses** avec les universités des zones américaines et asiatiques : augmenter le flux des cotutelles de thèse...

Le rayonnement et l'extension des Ecoles doctorales à l'international s'expriment notamment à travers les cotutelles de thèses, qu'elles se traduisent par l'accueil des étudiants étrangers dans les laboratoires de l'UCBL, ou par l'envoi de doctorants dans des laboratoires étrangers. Les cotutelles n'existent que parce que des collaborations soutenues existent entre les responsables de la thèse, souvent associés par ailleurs dans des réseaux internationaux de recherche.

L'UCBL soutiendra sur la période 2007-2010 une politique en co-tutelles dont l'objectif est de parvenir à augmenter significativement le nombre de thèses en co-tutelles avec les Amériques (Etats-Unis, Canada, Brésil), la Chine et le Japon.

Cet objectif permettra en outre d'établir des liens privilégiés avec des laboratoires étrangers, ouvrant des perspectives de mises en réseaux, mais également de mettre en place une soutenance bilingue favorisée par la mobilité impérative à l'étranger.

- **La mise en place d'écoles doctorales internationales**

Dans le cadre d'une politique de site, et de l'existence du collège doctoral unique sur Lyon, l'établissement réfléchira à la mise en place d'écoles doctorales internationales, avec les établissements intéressés de l'Université de Lyon, offrant une mise en commun d'enseignements complémentaires et des échanges d'enseignants, de chercheurs et de doctorants.

## **2-3 En diffusant les apports de l'activité scientifique en terme de publications, transfert technologique et image de la science dans la société**

### **2-3-1 Par une politique dynamique visant à améliorer la production scientifique**

- **Appropriation des indicateurs de la production scientifique** (travaux de l'OST, et démarche interne de construction des indicateurs pertinents pour le pilotage de l'activité recherche)

Si l'UCBL figure dans les toutes premières universités françaises quant à sa production scientifique, en revanche, la notoriété de ses publications apparaît globalement moins satisfaisante. L'objectif consistera donc à améliorer en priorité les taux de citation des publications, en maintenant le niveau de la production globale. A cet effet, l'université s'engage, dans le cadre d'un budget global de la recherche, à en prélever une partie qui sera octroyée aux équipes de recherche, ou aux chercheurs, publiant dans des revues à fort impact tout en favorisant le dépôt de ces publications dans des répertoires d'archives institutionnelles pour leur valorisation.

Les indicateurs produits par l'établissement sur l'activité scientifique, technologique (nombre de publications, impact et taux d'indice des publications...) de ses chercheurs seront complétés par ceux produits par l'OST (Observatoire des Sciences et Techniques). L'UCBL s'engageant à s'approprier les résultats transmis par l'OST et à mettre en œuvre les moyens permettant de faire progresser l'établissement dans son positionnement national et international.

En outre, sur la base des indications transmises lors de l'évaluation par l'Etat (en terme de notation d'unités de recherche et de contingents d'actifs), l'UCBL dispose désormais d'une vision complète de

ses forces et faiblesses en recherche, ainsi que des enjeux de structuration propres à chaque secteur. Elle s'appuiera sur ces éléments pour conduire sa politique et faire ses choix stratégiques.

- **Incitation des enseignants chercheurs à publier dans les revues à fort impact** (part du constat fait sur la base d'enquête de bibliométrie qui montre que la production est bonne mais peu connue). Utilisation d'un BQPubliants

D'après la dernière enquête bibliométrique effectuée par l'université sur la période 2001 à 2003, la production scientifique globale des laboratoires dans les revues internationales est d'environ 2000 articles par an, toutes disciplines confondues. Cependant, seuls 1100 articles/an peuvent être clairement identifiés comme émanant de l'UCBL et parmi ceux-ci, 20 à 120 articles sont cités plus de 20 fois. Il est primordial que les recherches effectuées au sein des unités soient mieux mises en avant afin d'être connues et reconnues par la communauté scientifique.

Pour améliorer ses résultats, l'université mettra en place au cours du quadriennal 2007-2010 un Bonus Qualité Publiants (B.Q.P.) basé sur l'évaluation de la production scientifique des chercheurs et enseignants chercheurs, de façon à les inciter à publier davantage dans des revues internationales à fort impact.

Afin d'affirmer l'engagement de la recherche de l'établissement dans la démarche qualité, l'usage du cahier de laboratoire sera par ailleurs généralisé avec mise à disposition de ces cahiers et rédaction d'une déclaration de politique qualité par chaque unité de recherche

- **Incitation également par un allègement des charges d'enseignement**

L'UCBL utilisera les dispositifs légaux mis à sa disposition pour alléger les charges d'enseignement des jeunes MCF (les CRCT par exemple).

### ***2-3-2 Par une politique de site mutualisant les activités de valorisation***

- **Poursuivre la mutualisation de l'activité valorisation** engagée depuis 2005 sur Lyon

La création en 2006 d'un guichet unique de valorisation de la recherche à Lyon témoigne de la volonté des acteurs lyonnais de faire converger leurs efforts dans les domaines de la protection industrielle, le développement « appliqué » de l'invention et l'étude du marché correspondant, la recherche de partenaire et la négociation du transfert vers l'organisme susceptible d'industrialiser ou commercialiser le produit de la recherche.

La mise en œuvre de cette mutualisation est un des objectifs du contrat 2007-2010.

- **S'impliquer dans les « instituts Carnot »** en développant les activités du Carnot « ingénierie à Lyon » et en s'appuyant sur cette expérience pour déposer des demandes dans d'autres champs tel que la cancérologie.

- **Accompagner, via la filiale, les laboratoires dans les réponses aux appels d'offre européens**

Afin d'amplifier son action pour que les laboratoires universitaires soient plus présents dans les programmes européens, il est nécessaire en amont de bien préparer les dossiers et de pouvoir réunir l'ensemble des acteurs du futur consortium lyonnais.

L'activité de la filiale EZUS-Lyon 1 tendra donc à privilégier les actions permettant d'assurer :

- une veille des appels d'offre par la cellule spécialisée de la filiale dans le montage de dossiers et le management de projets européens,
- une synthèse des appels d'offre afin de la diffuser de façon ciblée aux enseignants chercheurs et chercheurs concernés,
- une assistance administrative, juridique et financière aux enseignants chercheurs et chercheurs souhaitant répondre à l'appel d'offre sélectionné,
- la relation avec la commission européenne par l'intermédiaire du chargé d'affaires.

En outre, l'UCBL cherchera à mettre en avant les projets ayant comme objectif la mise en place de réseaux d'excellence.

### ***2-3-3 Par une diffusion de la culture scientifique et technique***

L'UCBL souhaite participer activement à la diffusion de la culture scientifique et technique sur le site de Lyon par la promotion de l'image de la science auprès de la société. Dans cet objectif l'université propose la création d'expositions en collaboration avec le musée des confluences, l'aménagement d'un Espace Découverte des Sciences, la création d'antennes sur des thèmes variés et des débats sur le campus.

Dans le but de valoriser les collections de botanique, de zoologie, de géologie et le droguier, une campagne d'inventaire, d'informatisation et restauration a été lancée par le pôle des collections de l'université. Ces collections seront intégrées aux bases de données nationales et présentées dans le cadre d'expositions réalisées en collaboration avec le PRES de Lyon et le Musée des Confluences.

### **Axe 3- Améliorer la qualité des services et le pilotage institutionnel : une nouvelle gouvernance dans un paysage restructuré**

La volonté de réorganisation de la gouvernance de l'université dans le cadre de la recomposition du site lyonnais se traduira par la mise en place d'une politique d'établissement volontariste et la poursuite de l'amélioration de la démarche qualité et du pilotage.

S'appuyant sur les conclusions de l'IGAENR, l'université confortera sa politique d'auto-évaluation et d'évaluation externe ; la première étape passe par la création dès 2007 d'une **cellule chargée de l'auto-évaluation institutionnelle dans tous les domaines de compétence** : recherche, formation, organisation de l'université (*cf infra* §3-2).

A l'issue de la période de restructuration de ses composantes (*voir infra*), l'UCBL s'engage à se porter candidate pour une évaluation externe par l' EUA à l'horizon 2009.

### **3-1-Adapter les structures de l'université à ses missions**

Pour **conforter son excellence** et jouer un rôle moteur dans le PRES Université de Lyon, l'université s'attachera à :

- **reconfigurer les périmètres de ses composantes** : l'objectif est la reconfiguration dès le 1<sup>er</sup> septembre 2008 de l'UCBL en trois pôles : un pôle sciences, un pôle santé et un institut universitaire des sciences et technologies ;
- **réorganiser les modalités de gouvernance** en s'appuyant sur la mise en œuvre d'une contractualisation interne (contrat université/composantes) et de schémas directeurs notamment un schéma directeur d'organisation administrative et de gestion.

Parallèlement l'UCBL

- **développera et adaptera le système d'information et ses usages** : elle mettra en place une Direction des Technologies et du Système d'Information (DTSI) chargée d'élaborer un schéma directeur du système d'information et de ses usages afin de mieux structurer la politique TIC de l'université dans la perspective :

- d'améliorer l'accès à l'information de tous les membres de la communauté universitaire par le développement de services numériques intégrés. La mise en place de l'ENT permettra le développement de « l'e-administration » (le calendrier des opérations s'échelonnant de 2008 à 2010) ;
- de développer l'enseignement numérique en complément de l'enseignement présentiel ;
- d'étendre aux laboratoires de recherche le service d'espaces de travail et de sauvegarde offert actuellement aux étudiants et aux services centraux ;
- de renforcer les infrastructures et garantir une sécurité informatique de haut niveau pour l'ensemble du réseau.

### **3-2-Investir le nouveau levier d'une gouvernance revendiquée**

- **Le budget global de la recherche comme outil d'une plus grande autonomie et marge de discussion avec les partenaires**

Pour être en mesure de développer sa politique scientifique, l'UCBL dispose d'un budget recherche global attribué par le ministère. Les dotations des structures de recherche (laboratoires, structures fédératives, PPF, etc.) sont ainsi globalisées au niveau de l'établissement. Les moyens octroyés à l'UCBL pour la période à venir se ventilent en 4 enveloppes correspondant aux grands secteurs thématiques structurant l'activité recherche :

- une enveloppe pour le pôle Mathématiques - Sciences et techniques de l'information et de la communication ;
- une enveloppe pour le pôle sciences du vivant ;
- une enveloppe pour le pôle physique – chimie – sciences pour l'ingénieur et sciences de la terre et de l'univers ;
- une enveloppe pour le pôle sciences humaines et sociales.

L'UCBL se voit également dotée d'une enveloppe regroupant les crédits couvrant les moyens nécessaires au fonctionnement des surfaces recherche.

Les modalités concrètes de mise en œuvre du budget global de la recherche sont élaborées par le conseil scientifique de l'université puis approuvées par son conseil d'administration, elles sont préparées conjointement avec les autres établissements d'enseignement supérieur de Lyon.

Une part progressivement croissante du budget global de la recherche de l'établissement, dépassant 30% en fin de contrat sera réservée à une politique structurante et incitative. Cette somme pourrait être abondée de ressources propres (obtenues par l'intermédiaire de la fondation d'entreprise Lyon 1 ou de la valorisation des recherches) et de prélèvements sur les crédits du PCRDT ou de l'ANR, quel que soit le gestionnaire.

Les crédits des équipes de recherche seront répartis sur la base des informations communiquées lors de l'évaluation (note de qualité de l'équipe et nombre de publiants).

La politique structurante et incitative mentionnée plus haut utilisera plusieurs outils :

- BQR inter établissement du PRES ciblé sur une action scientifique ;
- BQR de l'université finançant significativement un nombre réduit de projets qui pourraient être évalués par l'AERES ;
- Bonus qualité des publications afin de poursuivre la stratégie amorcée de répartition financière aux équipes de recherche, ou aux chercheurs, publiant des articles fortement cités tout en favorisant le dépôt de ces publications dans des répertoires d'archives institutionnelles pour leur valorisation ;
- Accueil des enseignants chercheurs sur la base de leur historique de publication ;
- Accompagnement de projets stratégiques s'intégrant dans la politique de site, préparant les réponses aux appels d'offre ;
- Accompagnement des membres de l'IUF ;
- Politique de développement de plate-forme et plateaux techniques accompagnant l'identification par un PPF, un IFR, une SFR (un effort particulier portera sur les différentes structures fédératives) ou un réseau thématique de recherche ; l'objectif étant d'améliorer l'attractivité.

- **Le rôle de la cellule chargée de l'auto-évaluation**

Une cellule d'évaluation sera créée, forte de personnels spécialement affectés à cette tâche. Elle aura les missions suivantes:

- suivre les réalisations effectivement faites après les diagnostics établis par les instances extérieures (ou internes) d'évaluation, et en dresser un bilan annuel ;
- préparer l'établissement à une évaluation externe, si possible par une agence étrangère accréditée (comme l'EUA) ;
- préparer l'évaluation quadriennale par l'AERES ;
- définir, avec la Direction des Ressources Humaines, des plans de formation des personnels pour accroître la culture de l'évaluation au sein de l'établissement ;
- rendre compte chaque année de ses activités auprès du Conseil d'Administration.

En particulier, elle collaborera étroitement avec :

- le Service Universitaire de la Pédagogie pour tout ce qui concerne l'évaluation des enseignements et des formations,
- le Conseil Scientifique pour toutes les actions de recherche, notamment les critères utilisés pour la répartition du budget global de la recherche.

### **3-3-Mener une politique active en termes de gestion des ressources**

#### **3-3-1-Améliorer la gestion des ressources humaines**

L'UCBL poursuivra et développera les actions de GRH dans une démarche de gestion prévisionnelle. Elles se traduiront par l'amélioration des outils de gestion, le redéploiement des emplois vers des secteurs prioritaires, le renforcement de la formation continue des personnels et l'amélioration de l'accueil. Un audit de fonctionnement sera lancé pour aider l'établissement dans sa démarche.

- **la DRH sera adaptée aux nouvelles missions** et la démarche qualité développée afin de passer d'une gestion statutaire des personnels à une véritable GRH : par l'organisation et l'articulation des différents services et antennes de cette direction, par la création d'un bureau chargé d'élaborer des outils de gestion prévisionnelle, par l'analyse des besoins et prévisions de départs à la retraite.

- **La gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences (GEPEEC)** sera mise en œuvre :

**Pour les enseignants et enseignants-chercheurs**, il s'agira notamment :

- d'accroître le taux de recrutements externes de professeurs ;
- de construire, en liaison avec les autres établissements du PRES, une politique de recrutement coordonnée;
- de poursuivre les actions de redéploiement (sur 50% des emplois vacants) qui s'appuieront sur la contribution de la discipline aux performances de l'université (indicateurs LOLF, critères de classements internationaux) tout en respectant le maintien de l'encadrement nécessaire pour la formation ;
- de développer l'internationalisation : mutualisation des supports de postes vacants pour l'accueil des EC étrangers ; accroissement de 9% à 15% d'enseignants chercheurs étrangers (cf axe 2, § 2-2) ;
- de mettre en œuvre des mécanismes d'aides (CRCT, délégations) en faveur de 40% des jeunes maîtres de conférences ayant moins de 5 ans d'ancienneté et d'évaluer quantitativement et qualitativement les résultats obtenus.

**Pour les personnels IATOSS**, une politique de gestion centralisée des emplois facilitera la mise en œuvre des choix stratégiques de l'établissement et pour cela s'appuiera sur :

- l'utilisation maximale des emplois vacants et l'augmentation du taux de consommation des emplois ;
- la réalisation d'opérations de repyramidage ou de redéploiement des emplois vacants basée sur un réexamen annuel systématique ;
- l'intégration des personnels contractuels en facilitant l'accès au concours par le biais de formations, de réunions d'information, ce qui contribuera à résorber la précarité.

Dans une perspective d'une meilleure utilisation de son potentiel, d'amélioration des conditions et de l'organisation du travail des personnels ainsi que des prestations offertes aux usagers, l'université s'engage à appliquer les dispositions législatives et réglementaires relatives au temps de travail.

- **La formation continue des personnels sera améliorée.** Des actions seront menées, pour les enseignants et le enseignants-chercheurs comme pour les personnels IATOSS, notamment dans les domaines de la formation aux technologies, aux techniques managériales, aux langues étrangères, à l'accueil, au développement durable...

- **Une politique active d'action sociale** sera poursuivie comportant notamment, l'amélioration de l'accueil des personnels dès leur entrée en fonctions afin de favoriser une intégration

rapide, l'organisation d'un accueil spécifique des personnes en situation de handicap, la mise en place d'actions de GRH de proximité...

- **L'hygiène et la sécurité seront renforcées.** L'effort important programmé en ce domaine se traduira par la stabilisation du document unique (prévue fin 2008) et son exploitation, la poursuite de la mise en œuvre de la prévention : réseau ACOMO, veille réglementaire, CHS centraux et locaux, formation du personnel en intégrant au plan de formation les actions obligatoires en hygiène et sécurité, renforcement des actions en matière de santé au travail et de prévention notamment au moyen de la médecine du travail.

### **3-3-2-Optimiser la gestion des ressources financières**

La réflexion sur la restructuration interne engagée lors de la mise en œuvre du PRES a fait apparaître qu'au moins trois secteurs de l'organisation administrative devaient faire l'objet d'une réflexion : la fonction financière, la fonction patrimoine et logistique immobilière ainsi que la formation continue.

Afin d'optimiser la gestion de ses ressources financières l'université:

- mettra en œuvre un service de contrôle de gestion : elle s'engage notamment à présenter un bilan retraçant la situation réelle de son patrimoine, à rationaliser les pratiques comptables et à développer sa politique d'estimation des coûts, en particulier pour la formation initiale, l'infrastructure et les prestations de recherche et de formation continue ;

- assurera la maîtrise de la masse salariale : elle s'attachera notamment à fiabiliser les données dans HARPEGE et se dotera du logiciel WIN PAIE afin d'effectuer des projections sur les évolutions de la masse salariale ;

- assurera la mutualisation des équipements par la création de plateformes partagées.

### **3-3-3-Maîtriser le développement du patrimoine immobilier**

L'UCBL dispose d'une surface totale bâtie d'environ 450 000 m<sup>2</sup> dont 427 174 m<sup>2</sup> SHON pour lesquels l'établissement assure les charges du propriétaire pour le compte de l'Etat, le campus de la Doua à Villeurbanne occupant 202 000 m<sup>2</sup>.

Caractérisée par son éclatement sur une dizaine de sites - l'âge de l'ensemble des constructions s'étalant sur plus de 120 ans et la moitié d'entre elles nécessitant des réhabilitations lourdes- l'université poursuivra son plan de maintenance lourde des bâtiments tout en optimisant la maîtrise du développement de ses ressources immobilières.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, l'université intégrera l'institut universitaire de formation des maîtres. Elle verra ainsi son patrimoine immobilier augmenter de 55 774 m<sup>2</sup>, dont 24 724 m<sup>2</sup> pour lesquels elle assurera les charges du propriétaire pour le compte de l'Etat (un site à Villeurbanne et deux sites à Saint-Etienne).

Lors de la présente période contractuelle elle s'attachera donc à :

- **créer les conditions d'une maîtrise du développement de ses ressources immobilières**
  - un audit qualitatif des locaux sera réalisé afin d'établir un schéma directeur de maintenance ;
  - la base de données « Patrimoine » sera complétée et actualisée régulièrement afin de l'intégrer totalement au système global d'informations;
- **poursuivre les travaux liés à la maintenance**
  - la réfection des façades, des menuiseries extérieures, travaux d'étanchéité, ascenseurs ...sera effectuée,
  - ainsi que celle de la toiture et des façades de l'UFR STAPS ;
  - la rénovation du bâtiment Rockefeller sera poursuivie;
  - une gestion technique des installations centralisée sera mise en place;
- **conforter l'engagement de l'université dans une politique d'Ecocampus**
  - des économies d'énergie seront assurées par la généralisation des compteurs de fluides, par la gestion de l'eau ce qui implique d'assurer l'entretien des installations (détection des fuites, compteurs), d'optimiser les circuits de refroidissement et les dispositifs d'arrosage des

espaces verts tout en menant des campagnes d'information auprès des personnels et des étudiants ;

-les modes de déplacement « doux » seront privilégiés sur le site de la Doua par la promotion de l'usage du vélo, en partenariat avec la ville de Lyon et en aidant financièrement les personnels et les étudiants pour la souscription d'un abonnement aux transports en commun ;

-un tri sélectif des déchets industriels banals sera organisé;

-la politique de site sur le domaine scientifique de la Doua (signalétique et mise en place d'équipements dans une logique de développement durable) sera poursuivie ;

- **renforcer l'accessibilité pour les personnes présentant un handicap par**

-l'acquisition de bornes d'émission GPS pour le guidage des personnes mal ou non voyantes sur l'ensemble du domaine scientifique de la Doua, la mise en place des signalisations, des rampes d'accès, des places de stationnement ;

-l'extension à l'ensemble des bâtiments de l'université du système de contrôle d'accès.

### **3-4-Développer et mettre en valeur l'offre documentaire**

**3-4-1 Le service commun de documentation** (SCD) de l'Université Lyon 1 compte sept unités documentaires dont deux sites majeurs, la BU santé (domaine Rockefeller) et la BU sciences (Doua), ainsi qu'une dizaine de bibliothèques associées.

Lors de la période récente, le SCD a procédé d'une part à une réorganisation fonctionnelle renforçant la cohérence et l'efficacité du service, il a d'autre part engagé une politique d'intégration des bibliothèques de composantes : après la bibliothèque des STAPS et trois bibliothèques médicales, il a intégré en 2005 les bibliothèques de mathématiques et d'odontologie.

Durant la période 2007-2010, le SCD renforcera son rôle de portail au sein de l'université et poursuivra le partenariat actif qu'il a engagé dans le cadre du futur PRES, tout en visant la progression des indicateurs dans l'activité de son service à travers quatre objectifs : accroître l'offre documentaire tous supports, en soutien des enseignements et de la recherche, notamment les collections du Cadist (centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) de chimie et pharmacie ; améliorer la qualité de l'accueil, les services et l'accessibilité aux ressources offertes aux usagers ; contribuer à la libre diffusion et à l'archivage de la production scientifique de l'université ; poursuivre et étendre les activités de formation à l'information scientifique et technique.

- **Accroître l'offre documentaire imprimée et électronique**

Le SCD vise à augmenter de 30% les dépenses de manuels (niveau Baccalauréat ; en langue originale) et d'ouvrages en multi-exemplaires à destination des étudiants afin de passer de 8 400 à 11 000 titres acquis par an (soit de 0,29 à 0,39 par étudiant, la moyenne étant de 0,52) et constituera un fonds spécifique de FLE (français langue étrangère).

Il s'efforcera de maintenir le niveau de son offre en ligne déjà très riche (7 000 titres ; 11 bases de données) à destination des étudiants comme de la recherche, d'une part en acquérant des ouvrages de référence et des *e-books*, d'autre part en augmentant le nombre d'accès à certains documents de référence et à quelques titres de Santé (OVID, OUP,...).

Dans le cadre du CADIST, il développera des missions nouvelles et enrichira ses collections spécialisées : renforcement de son fonds de monographies en chimie de l'environnement et en chimie des matériaux (dont polymères) qui correspondent à des axes de recherche importants, et abonnement à des ouvrages de référence en ligne en pharmacie (phytothérapie, économie de la pharmacie, marketing, industrie et technologie pharmaceutiques) ; poursuite de la politique d'achats d'archives en ligne (Wiley, Thieme Verlag).

- **Améliorer la qualité de l'accueil et des services offerts aux usagers**

Après la mise en place, au cours de la période récente, d'une démarche qualité centrée sur l'accueil et le renseignement, le SCD a pour objectif d'offrir à ses usagers des bibliothèques plus largement ouvertes et plus fonctionnelles grâce aux rénovations prévues :

-les horaires d'ouverture seront étendus en soirée et en période de congés pédagogiques sur plusieurs sites pendant la période précédant les examens (la Doua, Rockefeller, Lyon Sud, Laennec, Gerland) ;

-les locaux et les équipements de plusieurs bibliothèques seront modernisés : rénovation du bâtiment de la BU Sciences, programmée en 2007, qui sera l'occasion de son rééquipement

(accroissement du parc informatique, signalétique, outils destinés aux handicapés); équipement mobilier et informatique à Lyon Sud.

Parallèlement, la démarche qualité se poursuivra concernant les services rendus aux usagers en présentiel et à distance (création d'outils de suivi et d'analyse de la qualité, de recueil de données, participation à l'enquête internationale Libqual+).

Le déploiement du SID (système d'information documentaire), qui s'intégrera dans l'environnement numérique de travail (ENT) de l'université, est prévu début 2007 avec les fonctionnalités suivantes : recherche fédérée, site Web multilingue, modes de paiement diversifiés, service de renseignements en ligne.

- ***Mettre en valeur la production de l'université et les collections patrimoniales***

L'implantation d'un outil de gestion électronique de documents (GED) au sein du SID permettra de contribuer à la libre diffusion et à l'archivage de la production scientifique de l'université (cours, thèses et publications des enseignants-chercheurs, puis rapports d'activité, annales d'enseignement).

Un sous-portail « Santé » commun à l'UCBL et aux Hospices civils de Lyon sera développé pour la diffusion des ressources communes.

Le SCD mettra en valeur les fonds anciens de l'université : d'une part en signalant dans son catalogue et dans le Sudoc une partie des 25 900 documents conservés au musée de médecine et à la BU santé Rockefeller, ainsi que 4 000 ouvrages de la documentation pharmaceutique ; d'autre part en poursuivant l'enrichissement de la bibliothèque numérique, commencée avec le fonds Gallavardin, par la numérisation d'ouvrages du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècles : un fonds d'histoire de la médecine (50 000 pages, en 2009-2010).

- ***Assurer une formation de qualité à l'information scientifique et technique***

Lors de la précédente période, le SCD a piloté la mise en place d'une unité d'enseignement transversal obligatoire, consacrée à l'apprentissage de la recherche d'information scientifique et technique, qui a été intégrée aux cursus de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de sciences.

Dans le cadre de ce contrat, il étendra la formation à la recherche documentaire aux étudiants en master et doctorat de sciences, STAPS et au 3<sup>ème</sup> cycle de santé, à certaines formations paramédicales et aux hospitaliers, en partenariat avec les Hospices Civils de Lyon et avec la collaboration de l'URFIST.

### ***3-4-2 L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM)***

Cette période contractuelle verra le transfert de la médiathèque du centre ville (site du Clos) dans une nouvelle construction dont l'ouverture est prévue en 2009. Parallèlement, l'IUFM mettra à profit son intégration dans l'université de Lyon 1 en poursuivant la structuration et la modernisation de sa fonction documentaire avec les objectifs suivants :

- rationaliser la gestion de son réseau en élaborant des indicateurs de l'état des collections, de l'activité des médiathèques et des usages des lecteurs ;
- enrichir ses collections, au rythme annuel d'environ 6 000 volumes, dans les domaines suivants : ressources disciplinaires, fonds didactique et sciences de l'éducation ; enseignement professionnel ; fonds Aspasia ; histoire des femmes et genre en éducation, en concertation avec le SCD de l'université Lyon 1 et les partenaires lyonnais ;
- améliorer les accès à ses ressources documentaires : l'évolution du SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque), en concertation avec le SCD de l'université, constitue une des priorités pour faciliter les accès et offrir de meilleurs services aux utilisateurs : amélioration du niveau de signalement des ressources et des modalités d'interrogation du catalogue ; mise en place de profils d'utilisateurs et de la carte d'accès unique aux bibliothèques de Lyon (projet du PRES) ; développement de contenus numériques (indexation de ressources documentaires et pédagogiques) ; mise en œuvre de dépôts institutionnels ouverts (protocole OAI) pour valoriser les publications des enseignants de l'institut ;
- valoriser les fonds anciens : l'inventaire, le tri, et le catalogage des collections anciennes de l'IUFM demeure un vaste chantier qui concerne plus de 20 000 ouvrages éparpillés sur plusieurs sites. Le service documentaire procédera au traitement des collections du site de Lyon, déjà triées, dans l'objectif du déménagement de la bibliothèque en 2009 ;
- le développement de la formation à la recherche documentaire : il s'inscrit prioritairement dans le plan de formation de l'IUFM, avec le soutien de la filière Documentation. Il sera mené en partenariat



avec les UFR pour une intégration systématique des modules documentaires dans tous les cursus de formation, en lien avec la mise en place du C2I.

### **3-4-3 L'Unité régionale de Formation et de Promotion de l'Information Scientifique et Technique (URFIST)**

L'URFIST a pour missions de répondre à la demande de formations spécialisées en méthodologie de recherche documentaire émanant des bibliothèques des 10 universités des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes dans les cursus de toutes les disciplines et à l'intention des formateurs et des étudiants en master et doctorat.

Dans le cadre de ce contrat, l'URFIST organisera des stages de formation en sciences médicales et biomédicales, chimie, sciences de l'ingénieur, sciences économiques, juridiques et humaines.

Les actions proposées couvriront notamment les archives ouvertes, les métadonnées, les formats des documents à insérer sur l'Internet, les nouveaux logiciels de recherche ou de gestion de références bibliographiques de l'information.

\*\*\*\*

***L'Etat s'associe à l'ensemble des orientations définies dans le présent contrat. Il apporte son soutien à leur mise en œuvre dans les conditions précisées dans l'annexe financière.***

***Les résultats de la mise en œuvre des engagements de l'université Claude Bernard Lyon1 seront évalués à l'issue de la période quadriennale au moyen des indicateurs d'évaluation annexés au présent texte.***

## Université Claude Bernard Lyon 1

### Indicateurs clés du contrat quadriennal 2007-2010 (hors IUFM)

#### Axe 1- Promouvoir la réussite des étudiants et l'ouverture vers le monde socio-économique : une attractivité renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du PRES

#### 1-1 Accroître l'effectif des étudiants diplômés et leur assurer une insertion professionnelle correspondant à leur qualification

#### 1-2 Garantir une démarche qualité dans la mise en œuvre des formations

OS	Indicateurs clés	valeur 2006	Cible 2010
OS 1	Taux d'insertion professionnelle des diplômés de licences professionnelles à 18 mois (hors diplômés ayant poursuivi des études)	94,6%(enquête 2005)	95%
OS 1	Taux d'insertion professionnelle des diplômés de masters professionnels à 18 mois (hors diplômés ayant poursuivi des études)	87,3% (84,7% en emploi +2,6% en inactivité pour convenance personnelle) enquête 2006	90%
OS 1	Proportion de nouveaux bacheliers inscrits en licence qui valident 1 ou 2 semestres à l'issue du L1	48% (année univ 2005-2006)	60%
OS 1	Pourcentage de diplômes nationaux évalués au moins une fois au cours du contrat (DUT, DEUST, Licences LMD, Masters, Licences pro, diplôme d'ingénieur, diplômes paramédicaux, DE de Médecine, Odontologie, Pharmacie)	12% en 2005/2006	80%
OS 1	Nombre d'étudiants bénéficiant de la mise en place des nouvelles plateformes de travaux pratiques expérimentaux du contrat 2007/2010		10 000 étudiants

#### 1-3 Conforter le rôle social de l'université

OS	Indicateurs clés	valeur 2006	Cible 2010
OS 5	taux de participation des étudiants aux élections du CA, du CEVU et du CS	CA : 19,1%, CS: 2,2%, CEVU:19,4%	CA : 22%, CS: 6%, CEVU:22%
OS 5	Nombre total d'étudiants participant aux activités sportives et culturelles de l'établissement	7631 ( 7283+348) année univ 2006-2007	8500 (8000+500)

Pourcentage de boursiers inscrits dans l'établissement (sur les inscrits en formation initiale seulement)	2005-2006		2006-2007		2010-2011	
	% BCS*	%BCU**	% BCS*	%BCU**	% BCS	% BCU
Boursiers niveau L	27,1% (3923/14450)		25,3% (3751/14808)		26 %	
Boursiers niveau M	12,4% (1311/10574)	1,9% (200/10574)	12,9% (1362/10579)	2% (213/10579)	13 %	2,1 %

Données issues d'Aglae (BCS et BCU) et de SISE (nombre d'inscrits en formation initiale)

\*BCS : boursiers sur critères sociaux (y compris les bourses de mérite qui sont réservées aux boursiers sur critères sociaux)

\*\*BCU : boursiers sur critères universitaires

#### 1-4 Accroître l'internationalisation des formations dans le cadre d'une politique affirmée de relations internationales

OS	Indicateurs clés	valeur 2006	Cible 2010
OS 4	Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français accueillis en équivalent L	724 (année univ 2006-2007)	825
OS 4	Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français accueillis en équivalent M	1404 (année univ 2006-2007)	1600
OS 4	Nombre d'étudiants de Licence et Master qui valident une partie de leur cursus à l'étranger (de 3 mois à 1 an)	666	777

#### Axe 2- Faire de Lyon un pôle de recherche cohérent et visible : une stratégie en lien avec le PRES

OS	Indicateurs clés	valeur 2006	Cible 2010
OS 2	Proportion de projets européens financés par rapport au nombre de dossiers déposés	37%	40%
OS 2	Part des articles copubliés avec un pays membre de l'UE dans les articles de l'établissement	20%	35%
OS 2	Taux de brevets licenciés	9%	10%
OS 2	Part des enseignants chercheurs de l'établissement déclarés dans des unités de recherche reconnues	70%	85%
OS 2	Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française	5,3%	5,5%
OS 2	Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique européenne		
OS 2	Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique mondiale	0,25%	0,26%
OS 2	Indice de citation à deux ans des publications de l'établissement	4,5	5,5
OS 2	Part de l'établissement dans les brevets déposés à l'INPI par les déposants français		
OS 2	Part de l'établissement dans les brevets déposés à IOEB par les déposants français		
OS 2	Part des enseignants-chercheurs et chercheurs publiants sur les enseignants-chercheurs et chercheurs déclarés dans les unités de l'établissement	81%	85%
OS 2	Part des ressources recherche sur projet (ANR, Agences internationales, PCRDT) sur ressources financières recherche globales de l'établissement	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration
OS 2	Part des ressources recherche sur projet (ANR, Agences internationales, PCRDT) sur ressources recherche récurrente Ministère et Organismes	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration
OS 2	Part des ressources issues de redevances sur brevets, prestations de service, contrat de recherche, collectivités locales sur ressources recherche globales de l'établissement	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration
OS 2	Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par le PCRDT		
OS 2	Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par le PCRDT		
OS 2	Pourcentage de doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus	45%	55%
OS 2	Nombre de soutenances de thèse en cotutelle	28 (année civile 2006)	50

- **Diffusion de la culture scientifique**

OS	Indicateurs clés	valeur 2006	Cible 2010
OS 9	Nombre de doctorants participant aux animations scientifiques de l'établissement	18 en 2006/2007	40 par an
OS 9	Nombre de personnels participant aux animations scientifiques de l'établissement	5 en 2006/2007	10 par an
OS 9	Nombre de classes ayant bénéficié d'une animation scientifique dans leur école, collège ou lycée	6 en 2006/2007	15 par an
OS 9	Nombre de classes (Ecoles, collégiens et lycéens) ayant visité l'université	-	20 par an
OS 9	Nombre de pièces restaurées	-	12 550

**Axe 3- Améliorer la qualité des services et le pilotage institutionnel : une nouvelle gouvernance dans un paysage restructuré**

**3-1 Adapter les structures de l'université à ses missions**

- **Développer le système d'information et ses usages**

OS	Indicateurs clés	valeur 2006	Cible 2010
OS 7	Mise en place d'une DTSI	non existante	existante
OS 7	Nombre moyen d'étudiants distincts authentifiés sur SPIRAL à Lyon 1 par mois	6900 (année univ 2005-2006)	10 000
OS 7	Pourcentage de postes de travail couverts par la nouvelle organisation sécurisée	0%	90%

**3-2 Mener une politique active en termes de gestion des ressources**

OS	Indicateurs clés	valeur 2006	Cible 2010																																								
OS 8	Nombre de dossiers d'aide aux personnels de l'établissement instruits et suivis par l'assistante sociale	75	100/an																																								
OS 8	Pourcentage de personnels BIATOSS ayant bénéficié d'au moins 3 jours de formation par an	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ATOSS</td> <td>68%</td> <td>42%</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>ITRF</td> <td>8%</td> <td>8%</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>BIB</td> <td>30%</td> <td>17%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>14%</td> <td>18%</td> <td>16%</td> </tr> </tbody> </table>		A	B	C	ATOSS	68%	42%	25%	ITRF	8%	8%	13%	BIB	30%	17%	0%	total	14%	18%	16%	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ATOSS</td> <td>68%</td> <td>42%</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>ITRF</td> <td>15%</td> <td>15%</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>BIB</td> <td>40%</td> <td>25%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>21%</td> <td>23%</td> <td>17%</td> </tr> </tbody> </table>		A	B	C	ATOSS	68%	42%	25%	ITRF	15%	15%	15%	BIB	40%	25%	0%	total	21%	23%	17%
	A	B	C																																								
ATOSS	68%	42%	25%																																								
ITRF	8%	8%	13%																																								
BIB	30%	17%	0%																																								
total	14%	18%	16%																																								
	A	B	C																																								
ATOSS	68%	42%	25%																																								
ITRF	15%	15%	15%																																								
BIB	40%	25%	0%																																								
total	21%	23%	17%																																								
OS 8	Pourcentage des services centraux et communs ayant fait l'objet d'un projet de service dans le cadre de la GEPEEC	-	50% à l'issue du contrat																																								
OS 8	Nombre de personnels des services centraux et communs rencontrés individuellement en entretien dans le cadre de la GEPEEC	-	250 à l'issue du contrat																																								
OS 8	Réalisation du document unique d'évaluation des risques pour l'ensemble de l'établissement	-	réalisé																																								

Poids des charges de personnels sur ressources propres	2005	2006	Cible : 2010
Dépenses de personnels (euros)	17 644 402	21 770 590	
Dépenses totales (euros)	62 280 808	69 577 851	
Ratio	28,33%	31,29%	30 %

Evolution des heures complémentaires	2006	Cible : 2010	% d'évolution
Heures complémentaires en volume	5 845 680 euros	5 845 680 euros	0 %

<b>Recettes propres sur total des recettes</b> (hors filiales et SAIC) (dont taxe d'apprentissage)	CF 2004	2006	Cible : 2010
Recettes propres	24 467 975 euros	29 811 203 euros	32 000 000 euros
Total des recettes	70 771 999 euros	78 626 351 euros	
Ratio	34,6%	37,9%	

<b>Evolution des ressources propres en valeur absolue</b> (dont taxe d'apprentissage)	2006	Cible : 2010	% d'évolution
Ressources propres en valeur absolue (dont taxe d'apprentissage)	29 811 203 euros	32 000 000 euros	7.34 %

<b>Taux d'exécution du budget</b> (budget initial + DBM) (hors PI et hors investissement)	2006	Cible : 2010
Taux d'exécution du budget en dépenses	84%	90 %
Taux d'exécution du budget en recettes	90%	92 %

<b>Qualification du dispositif d'auto-évaluation mis en œuvre par l'établissement</b>	2006	Cible 2010
Politique de formation	1	Atteindre la côte 2: définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)
Politique scientifique	1	Atteindre la côte 2
Management de l'établissement au service des missions	1	Atteindre la côte 2

- **Maîtriser le développement du patrimoine immobilier**

<b>OS</b>	<b>Indicateurs clés</b>	<b>valeur 2006</b>	<b>Cible 2010</b>
OS6	Qualité du pilotage de la politique immobilière	Indice de satisfaction n°1	atteindre l'indice de satisfaction n°3
OS 6	Répartition des surfaces bâties en m2 shon selon leur état qualitatif : catégories A, B, C, D et E	13,96 % en A, 12,26% en B, 31,59% en C, 39,1% en D, 3,1% en E	14,83 % en A, 37,7 % en B, 46,5 % en C, 0,97 % en D et 0% en E
OS 6	Situation de l'établissement au regard de la réglementation de sécurité incendie	shon correspondant au nombre d'avis favorables : 381 738 shon correspondant au nombre d'avis défavorables : 40 839 shon correspondant au nombre d'avis sans avis : 2 915	shon correspondant au nombre d'avis favorables : 422 577 shon correspondant au nombre d'avis défavorables : 0 shon correspondant au nombre d'avis sans avis : 2 915
OS 6	Pourcentage des bâtiments de l'établissement accessibles aux personnes en situation de handicap	78%	90%

### 3-4 Développer et mettre en valeur l'offre documentaire

OS	Indicateurs clés	valeur 2006	Cible 2010
OS 3	Accessibilité des bibliothèques : nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire en période pédagogique	63h	67h
OS 3	Usage de l'offre documentaire : nombre de prêts / nombre d'étudiants inscrits UCBL	6,7	7,0
OS 3	Usage de l'offre documentaire : nombre d'entrées / nombre d'étudiants inscrits UCBL	31,6	32,3
OS 3	Usage de l'offre documentaire : nombre de téléchargements de documentation électronique/ Nombre d'enseignants -chercheurs UCBL	554,0	684,2

**UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**

**Contrat 2007- 2010**

Annexe financière, en euros (incluant l' IUFM )

Intitulés	Actions Lof	2007	2008	2009	2010	Total
<b>Axe 1- Promouvoir la réussite des étudiants et l'ouverture vers le monde socio-économique: une attractivité renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du PRES</b>						
<i>Accroître l'effectif des diplômés et leur assurer une insertion professionnelle dans le cadre d'une démarche qualité</i>	<b>150.01 à 150.02</b>	762 500	762 500	762 500	762 500	<b>3 050 000</b>
<i>Ecoles doctorales</i>	<b>150.03</b>	190 000	190 000	190 000	190 000	<b>760 000</b>
<i>Co-tutelles de thèses</i>	<b>150.03</b>	13 500	13 500	13 500	13 500	<b>54 000</b>
<i>Soutenir le plan de formation de l'IUFM</i>	<b>150.02</b>	110 000	110 000	110 000	110 000	<b>440 000</b>
<i>Conforter le rôle social de l'université (dont actions en faveur des handicapés)</i>	<b>231</b>	162 500	162 500	162 500	162 500	<b>650 000</b>
<i>Accroître l'internalisation des formations dans le cadre d'une politique affirmée de relations internationales (bourses de mobilité incluses) (y.c. IUFM : 60 000 € au titre des 4 ans)</i>	<b>150.15</b>	390 000	390 000	390 000	390 000	<b>1 560 000</b>
<b>Axe 2- Faire de Lyon un pôle de recherche cohérent et visible: une stratégie en lien avec le PRES (1)</b>						
<i>Enveloppe globalisée pour le pôle Math-STIC</i>	<b>150.06 à 150.12</b>	611 900	611 900	611 900	611 900	<b>2 447 600</b>
<i>Enveloppe globalisée pour le pôle Sciences de la Vie (dont moyens versés la 1ère année du contrat pour 4 IFR)</i>	<b>150.06 à 150.12</b>	3 524 650	3 076 650	3 076 650	3 076 650	<b>12 754 600</b>
<i>Enveloppe globalisée pour le pôle Physique, Chimie, SPI et STUE</i>	<b>150.06 à 150.12</b>	2 645 900	2 645 900	2 645 900	2 645 900	<b>10 583 600</b>
<i>Enveloppe globalisée pour le pôle Sciences Humaines et Société</i>	<b>150.06 à 150.12</b>	125 250	125 250	125 250	125 250	<b>501 000</b>
<i>Infrastructures</i>	<b>150.14</b>	2 517 600	2 517 600	2 517 600	2 517 600	<b>10 070 400</b>
<i>Valorisation du patrimoine scientifique et technique</i>	<b>150.13</b>	20 000	20 000	20 000	20 000	<b>80 000</b>
<i>Post-doctorants</i>	<b>150.03</b>	163 200	163 200	163 200	163 200	<b>652 800</b>
<b>Axe 3- Améliorer la qualité des services et le pilotage institutionnel: une nouvelle gouvernance dans un paysage restructuré</b>						
<i>Adaptation des structures de l'université aux missions: outils de pilotage... (y.c. IUFM : 960 000 € au titre des 4 ans)</i>	<b>150.15</b>	665 000	665 000	665 000	665 000	<b>2 660 000</b>
<i>Politique de gestion des ressources humaines (y.c. IUFM : 100 000 € au titre des 4 ans)</i>	<b>150.15</b>	150 000	150 000	150 000	150 000	<b>600 000</b>
<i>Politique patrimoniale (y.c. IUFM : 700 000 € au titre des 4 ans)</i>	<b>150.14</b>	3 355 000	3 355 000	3 355 000	3 355 000	<b>13 420 000</b>
<b>Développement et mise en valeur de l'offre documentaire:</b>						
<i>Développement des ressources documentaires (y.c. IUFM : 36 000 € au titre des 4 ans)</i>	<b>150.05</b>	191 500	191 500	191 500	191 500	<b>766 000</b>
<i>Modernisation de l'accès à la documentation / Accueil (y.c. IUFM : 54 000 € au titre des 4 ans)</i>	<b>150.05</b>	151 000	151 000	151 000	151 000	<b>604 000</b>
<i>URFIST</i>	<b>150.05</b>	50 000	50 000	50 000	50 000	<b>200 000</b>
<i>Collections CADIST</i>	<b>150.05</b>	764 000	764 000	764 000	764 000	<b>3 056 000</b>
<b>Total général</b>		<b>16 563 500</b>	<b>16 115 500</b>	<b>16 115 500</b>	<b>16 115 500</b>	<b>64 910 000</b>
<b>(1) En outre, 85 allocations de recherche sont accordées à l'établissement, ce qui correspond à 2 113 797,00 euros au titre de l'année 2007; le montant des années suivantes sera déterminé en fonction de l'évolution des rémunérations de la fonction publique sur lesquelles ces allocations sont indexées.</b>						

**UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**

**Contrat 2007- 2010**

Annexe financière, en euros (incluant l' IUFM )

**Récapitulatif indicatif par actions et sous-actions Iof**

<b>Formation</b>	<b>150.01 à 150.03</b>	<b>1 239 200</b>	<b>1 239 200</b>	<b>1 239 200</b>	<b>1 239 200</b>	<b>4 956 800</b>
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	150.01	457 500	457 500	457 500	457 500	1 830 000
Formation initiale et continue de niveau master (y.c. IUFM)	150.02	415 000	415 000	415 000	415 000	1 660 000
Formation initiale et continue de niveau doctorat	150.03	366 700	366 700	366 700	366 700	1 466 800
<b>Bibliothèques et documentation (y.c. IUFM)</b>	<b>150.05</b>	<b>1 156 500</b>	<b>1 156 500</b>	<b>1 156 500</b>	<b>1 156 500</b>	<b>4 626 000</b>
<b>Recherche (y.c les sommes allouées la 1ère année du contrat pour 4 IFR)</b>	<b>150.06 à 150.12</b>	<b>6 907 700</b>	<b>6 459 700</b>	<b>6 459 700</b>	<b>6 459 700</b>	<b>26 286 800</b>
Recherche univ. en sc. de la vie, biotechnologies et santé	150.06					
Rech. u. en mathématiques, Stic, micro et nanotechnologies	150.07					
Recherche universitaire en physique, chimie et SPI	150.08					
Rech. univ. en physique nucléaire et des hautes énergies	150.09					
Rech. u. en sc. de la terre, de l'univers et de l'environnement	150.10					
Recherche univ. en sciences de l'homme et de la société	150.11					
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	150.12					
<b>Diffusion des savoirs et musées</b>	<b>150.13</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>80 000</b>
<b>Immobilier (maintenance et logistique)</b>	<b>150.14</b>	<b>5 872 600</b>	<b>5 872 600</b>	<b>5 872 600</b>	<b>5 872 600</b>	<b>23 490 400</b>
maintenance (y.c. IUFM)		3 355 000	3 355 000	3 355 000	3 355 000	13 420 000
infrastructures recherche		2 517 600	2 517 600	2 517 600	2 517 600	10 070 400
<b>Pilotage et animation du programme</b>	<b>150.15</b>	<b>1 205 000</b>	<b>1 205 000</b>	<b>1 205 000</b>	<b>1 205 000</b>	<b>4 820 000</b>
Pilotage opérationnel des établissements (direction, administration, GFC, GRH...), y compris les TIC (y.c. IUFM)		815 000	815 000	815 000	815 000	3 260 000
Action internationale (dont bourses de mobilité) (y.c. IUFM)		390 000	390 000	390 000	390 000	1 560 000
<b>Vie étudiante (santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives)</b>	<b>231</b>	<b>162 500</b>	<b>162 500</b>	<b>162 500</b>	<b>162 500</b>	<b>650 000</b>
<b>Total général</b>		<b>16 563 500</b>	<b>16 115 500</b>	<b>16 115 500</b>	<b>16 115 500</b>	<b>64 910 000</b>

Soutien financier de l'Etat sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice